

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 28 NOVEMBRE 1997

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 28 novembre 1997*

Aujourd'hui, à quatorze heures sept minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 174 Loi modifiant la Loi sur les explosifs

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.